

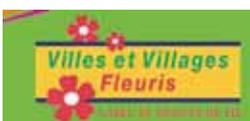
Villers Franqueux

Bulletin communal n°9 - 2017



SOMMAIRE

Edito	02
Hommage à la mémoire des anciens	03
Budget	04
Impôts locaux	05
La Nouvelle Intercommunalité	06-07
Travaux réalisés	08-09
Projets	10
Ecole maternelle	11
Manifestations	12-14
Vivre ensemble	15
Nouveaux habitants	16
Etat civil	16



Edito du Maire

2016 était la dernière année d'existence de notre communauté de communes du Nord Champenois, après seulement 3 années de vie....La volonté politique nationale de réduire « le mille feuilles administratif » dans le but avouable d'hypothétiques économies d'échelles a obligé les élus locaux à remettre, de nouveau, le métier sur l'ouvrage, dans un calendrier contraint. C'est ainsi qu'au printemps, le préfet a arrêté le périmètre d'un regroupement de communes sous la forme d'une communauté urbaine, formée au 01 janvier 2017 de 144 communes autour de Reims, comptant près de 300.000 habitants. Cette méga-structure a la particularité quasi-unique en France de voir cohabiter monde urbain et monde rural, où ce nouveau modèle reste à construire. Je tiens à féliciter les équipes techniques de Reims Métropole pour le travail titanesque réalisé, permettant de mener à bien nos nombreux échanges sous forme de réunions, commissions et ateliers afin d'être prêt pour l'échéance. Dans un premier temps, nos organisations fonctionnelles et matérielles existantes, basées sur la proximité, subsistent sur le territoire des anciennes communautés de communes.

S'agissant de notre vie communale, 2016 aura été tristement marquée par la perte d'une partie conséquente de notre mémoire collective suite aux décès de quatre de nos anciens, dont la disparition de notre doyen Mr Georges Gariñois, maire de notre commune pendant 6 mandats. En tant qu'officier municipal actuel, confronté aux réalités quotidiennes de la fonction, c'est avec un profond respect, qu'au nom de la commune et en mon nom personnel, je lui rends hommage pour son abnégation et son dévouement au service de la commune pendant toutes ces années.

La vie du conseil municipal continue. Après des investissements importants (voiries en 2014 et monument aux morts en 2015), l'année 2016 marque une pause volontaire dans les réalisations, actée par le vote du budget dans un esprit de gestion des finances en « bon père de famille » qui anime les élus de la commune. Pour autant, vous avez pu constater, entre autres, la création d'une balade fleurie dans les rues et chemins du village, la réalisation d'une aire de jeux sur la place en partenariat avec l'association « Les Francs Villageois », que je remercie vivement, et la création de trottoirs et de places de stationnement rue de la Gare le long de l'ancien quai, dont l'achèvement interviendra en ce début d'année. Une obligation réglementaire nous a obligés à déposer un dossier de planification de travaux, sur trois ans, de mise en accessibilité de nos bâtiments publics. Enfin, un état des lieux exhaustif du cimetière a été réalisé. Il permettra de prendre les décisions adéquates afin de remédier au manque de place pour la délivrance de concessions nouvelles.

Le fastidieux chantier d'harmonisation des bases fiscales a été mené à son terme. Il permet de régulariser des situations désuètes et même si rien n'est jamais parfait, de permettre une meilleure et plus juste équité entre tous les habitants, élus du conseil municipal compris. Compte tenu de la sensibilité du sujet et conscient des conséquences financières de ces évolutions pour un certain nombre de cas, je tiens à souligner le courage des décisions collectives des membres de la commission des impôts.

La qualité de contribuable nous octroie des droits mais aussi des obligations dont celle du respect d'un certain nombre de règles de vie en collectivité, dont un rappel vous est fait dans ce bulletin. Ces règles, dictées sur les bases essentielles du savoir vivre et de civisme, doivent permettre, à tout à chacun, de pouvoir vivre paisiblement et en toute harmonie dans notre beau village.

Pour terminer, je tiens à remercier, toutes les personnes, qui, par un mot, un geste, une action, un engagement servent l'intérêt collectif et contribuent au bien vivre ensemble.

Dans l'attente de nous retrouver au cours de nos prochains rendez-vous, je vous adresse, au nom du conseil municipal et en mon nom, mes meilleurs vœux de joie, de santé et de réussite dans vos projets.

Eric MALTOT

Hommage à la mémoire des anciens

Trois personnes qui ont marqué la vie de notre village nous ont quittées cette année.

Monsieur Georges GARINOIS



Arrivé à Villers Franqueux en 1948 pour exploiter la ferme de son beau-père, Monsieur Garinois s'est vite engagé au service de la commune. En effet, aux élections municipales de mai 1953, il est élu conseiller municipal. Il fera deux mandats de conseiller et en mars 1965 il sera élu maire pour 6 mandats consécutifs, élu à chaque fois à une très large majorité des voix exprimées.

Chaque année des travaux de réfection des voiries et trottoirs étaient engagés avec un souci permanent de maintenir le budget communal avec un résultat positif. Un chantier important de réfection de toute la toiture de la mairie a également été réalisé.

Monsieur Garinois a beaucoup œuvré à la mise en place de la première Communauté de Communes et à la réalisation du réseau d'assainissement du village.

Au-delà de son engagement pour notre commune, Monsieur Garinois a occupé des fonctions importantes au niveau professionnel. Durant 21 ans, il a présidé la confédération générale des planteurs de betteraves. Il est à l'origine des initiatives pour le développement du bioéthanol. C'était un européen convaincu, qui a beaucoup œuvré pour la profession agricole au plan international. Monsieur Garinois était Commandeur de la Légion d'Honneur et Commandeur du Mérite Agricole.

C'est une carrière tout à fait exceptionnelle que celle de Monsieur Garinois qui nous a quitté à l'âge de 96 ans.

Madame Yvonne COULON

Tout le monde l'appelait MAIKO. C'était le nom de son magasin de fleurs situé place du Forum à Reims. Arrivée à Villers Franqueux en 1955, elle s'est engagée au service de la commune en étant élue pour la 1ère fois conseillère municipale en mars 1965. Elle y fera quatre mandats et participera à de nombreuses commissions. En 1976, elle est à l'initiative d'une cérémonie de baptême d'un char du 1er Groupe de Chasseurs Portés stationné à Reims à l'occasion de la fête patronale et accepte d'en être la marraine. Madame Coulon était passionnée par les fleurs et la décoration florale. Elle poursuivra son activité commerciale jusqu'en 1988 mais n'entendait pas s'arrêter de travailler. Elle continuera ainsi à décorer les celliers des grandes marques de champagne et les tables du restaurant "Les Crayères" jusqu'à l'âge de 88 ans. Elle a également consacré beaucoup d'énergie à la formation d'apprentis fleuristes et à la transmission de son savoir. Elle a passé plusieurs années à la maison de retraite de Bourgogne et nous a quitté à l'âge de 95 ans.

Monsieur Gérard MALTOT

C'était un enfant du village. Agriculteur et fils d'agriculteur tout le monde le connaissait à Villers Franqueux. Il s'était engagé en 1971 au service de la commune en étant élu conseiller municipal, il fera quatre mandats comme conseiller, participera à de nombreuses commissions (agriculture, aide sociale...) et sera Président de l'Association Foncière. Il était présent à toutes les cérémonies commémoratives et à toutes les cérémonies religieuses où il apportait son aide précieuse au prêtre en exercice.

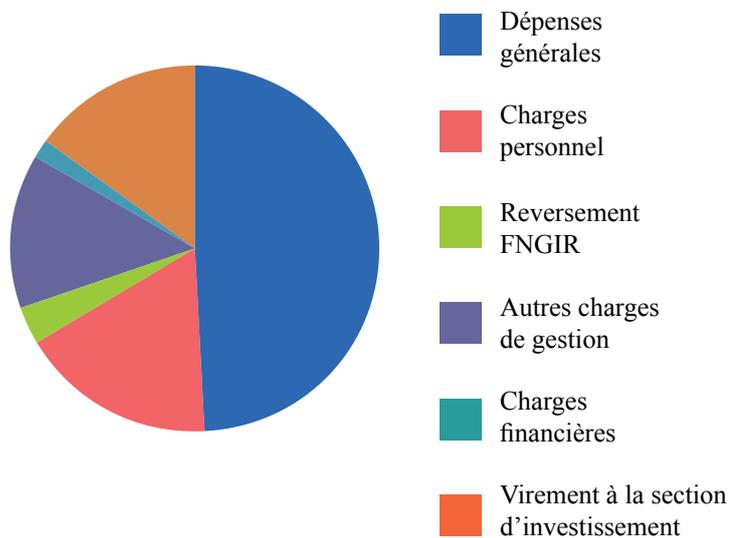
Après ses mandats de conseillers, il continuait à contribuer au fonctionnement du village en participant activement aux tâches de fleurissement et en étant très souvent présent au bureau de vote des différentes élections. Il était titulaire de la Croix du Combattant et de la médaille d'Afrique du Nord.. Gérard Maltot nous a quitté à 76 ans des suites d'une maladie.

Budget

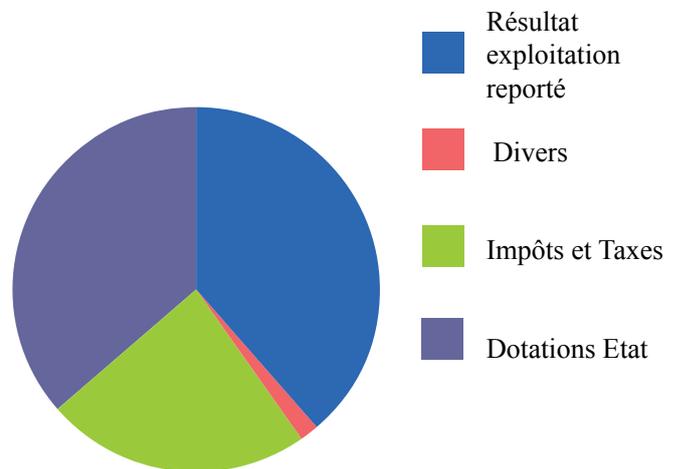
Section de fonctionnement :

Les dépenses et recettes prévisionnelles sont équilibrées pour un montant de 176 133 €.

Dépenses



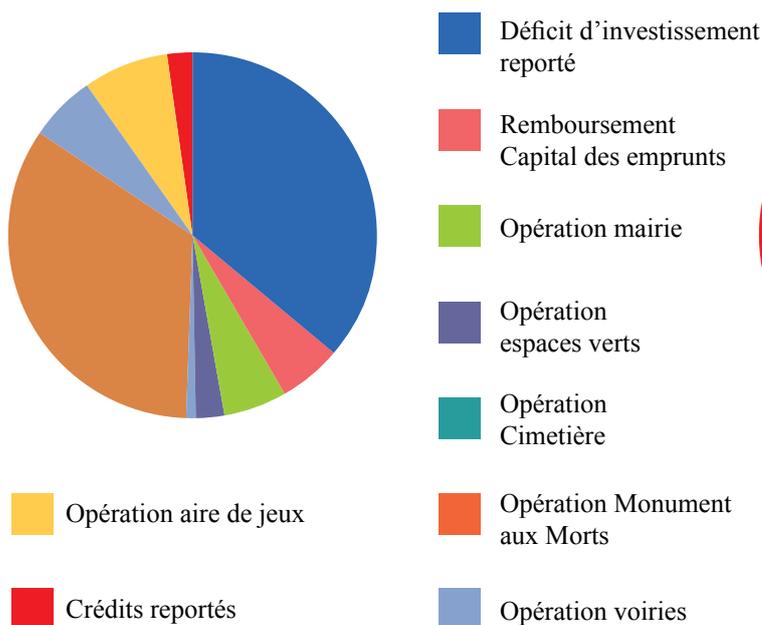
Recettes



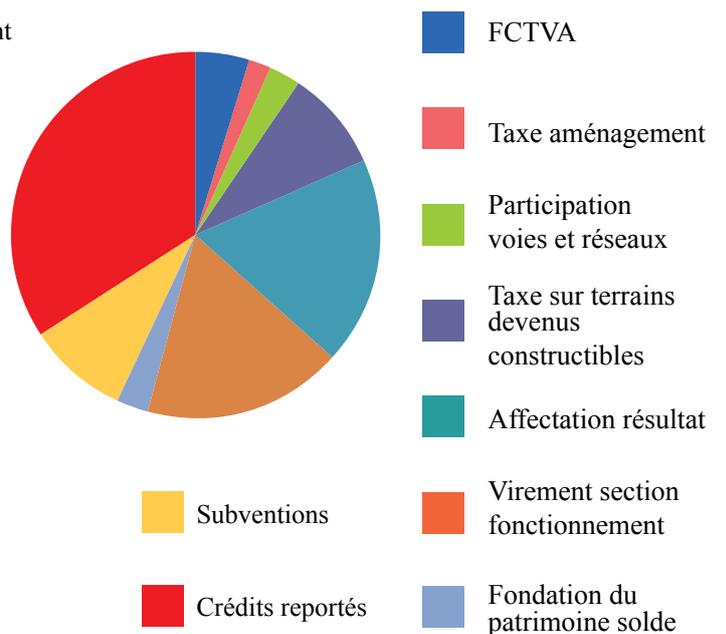
Section d'investissement:

Les dépenses et recettes sont équilibrées pour un montant de 146 150 €.

Dépenses



Recettes



Impôts locaux

Le régime fiscal de la commune est, de droit, celui de la fiscalité additionnelle, dite des « 4 taxes » (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et cotisation foncière des entreprises). La part communale de ces taxes constitue le produit des contributions directes comptabilisé annuellement en recettes de fonctionnement au budget de la commune (cf chapitre budget rubrique impôts et taxes page ci-contre). Pour le budget 2016, le poste des contributions directes s'élève à 30 597 €.

S'agissant de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, la base d'imposition repose sur la valeur locative cadastrale du local d'habitation (niveau de loyer annuel potentiel que la propriété concernée produirait si elle était louée), établie par l'administration fiscale sur la base des éléments fournis par le contribuable sur l'imprimé H1 cerfa 6650 (pour une maison individuelle).

La valeur locative cadastrale est le résultat de deux données : la surface pondérée multipliée par le tarif au m² du local de référence (tarif différencié selon la catégorie).

La valeur locative cadastrale multipliée par les taux fixés par les collectivités locales sert à calculer l'impôt redevable au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.

Nous avons constaté des différences sensibles, pour une même catégorie de logement, des valeurs locatives et donc d'imposition, selon qu'il s'agissait de maisons « anciennes » ou des constructions neuves ou récentes. Les maisons anciennes étant imposées, pour la quasi majorité, selon les déclarations via l'imprimé « H1 » de l'année 1970, alors que bon nombre d'entre elles ont fait l'objet d'agrandissement ou d'amélioration d'éléments de confort.

Comme énoncé dans le précédent bulletin, dans un souci d'une plus juste équité entre les habitants et d'un meilleur équilibre budgétaire, le conseil municipal, au travers de sa commission des impôts a travaillé dès la fin de l'année dernière, avec l'appui du géomètre du cadastre, à l'harmonisation des bases locatives. Ce premier travail s'est traduit, pour un certain nombre de foyers, de l'envoi par l'administration fiscale d'une nouvelle demande d'information par le biais du fameux « H1 » afin de procéder à une mise à jour des surfaces, des éléments de confort et pour finir l'harmonisation d'une classification catégorielle appropriée des maisons les unes par rapport aux autres en fonction d'un local de référence pour chacune des catégories.

La commission des impôts s'est réunie, une nouvelle fois fin novembre 2016, en présence du géomètre, pour achever ce vaste et courageux chantier.

La commission des impôts et plus largement l'ensemble du conseil sont conscients de l'incidence de ces ajustements, se traduisant, dans la plupart des cas, par une augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Cet ajustement peut paraître brutal, mais il permet un rattrapage de situations figées, pour les plus anciennes, depuis 45 ans ! La commune demeure, au regard de ces taux d'imposition, une des communes ayant les taux les moins élevés parmi les communes avoisinantes (communes de la communauté du Nord-Champenois), comme en témoigne le tableau ci-dessous sur la base des taux 2015.

COMMUNE	Taxe Habitation	Taxe Foncière Bâtie	T foncière non bâtie	CF Entreprises
Bermericourt	11,59	8,48	10,52	9,24
Brimont	16,9	7,06	6,91	11,7
Cauroy-Les-Hermonville	13,94	11,84	10,65	12,47
Cormicy	16,18	12,06	11,06	8,22
Courcy	4,75	3,1	3,338	6,07
Hermonville	9,17	8,69	23,45	10,38
Loivre	11,24	10,49	10	8,57
Merfy	12,08	9,36	12,24	11,59
Pouillon	14,66	11,08	10,97	12,03
Saint-Thierry	10,82	5,7	6,17	8,57
Thil	11,86	5,45	8,14	12,18
Villers-Franqueux	6,66	5,15	4,32	9

La nouvelle Intercom

La nouvelle intercommunalité

Evolution de notre intercommunalité :

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation territoriale de la République) portant sur la concentration des communautés de communes, dont nous nous faisons l'écho dans le précédent bulletin et suite à l'arbitrage des deux projets de périmètres envisagés, le préfet a arrêté, au printemps dernier, le périmètre de création d'une communauté de communes formée autour de la ville de Reims.

Le 1er janvier 2017, nous ferons partie de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Cette communauté urbaine regroupe :

- La communauté d'agglomération Reims Métropole,
- 7 communautés de communes (Beine-Bourgogne, Champagne Vesle, Fismes Ardre et Vesle, Nord Champenois, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe, Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims,
- 18 communes issues de la communauté de communes Ardre et Châtillonnais.

A la création, la communauté urbaine comptera **144 communes pour 298 046 habitants.**

Ce modèle se distingue d'autres communautés urbaines par son caractère « rurbain » avec un poids du milieu rural prédominant, sur un plan géographique (voir carte ci-dessous) et sur le plan de la représentativité. Le conseil communautaire sera composé de 205 élus. La majorité sera composée d'élus ruraux. Le secteur de l'ancienne communauté de communes du Nord Champenois sera représenté par 12 conseillers communautaires (1 par commune).



4 objectifs principaux ont guidé la création de cette communauté urbaine:

- 1) Compte tenu de son statut juridique, cette communauté sera *l'interlocuteur privilégié de l'Etat et de la région*. Elle sera obligatoirement consultée lors de l'élaboration de la révision et de la modification des schémas en matière *d'aménagement du territoire*, de *développement économique*, d'*enseignement supérieur* ou de *transports*.
- 2) La communauté urbaine a une *plus grande autonomie*. Elle détient l'entière compétence en matière de *développement* et d'*actions économiques*.
- 3) Pour favoriser *la dynamique* et la complémentarité des territoires urbains, périurbains et ruraux d'un même bassin de vie, par *le maintien des pôles de proximité* offrant services et équipements à la population. En effet, l'organisation pratique et matérielle, sans changement par rapport à l'existant, dans un premier temps, s'appuiera sur des pôles de proximité (Cauroy-les-Hermonville, bureaux de l'actuel siège administratif, nous concernant) sur la base du périmètre des communautés de communes existantes aujourd'hui.
- 4) Pour renforcer les *fonctions métropolitaines* de Reims, synonymes d'*attractivité économique* et résidentielle pour tout le territoire environnant dans le cadre de la nouvelle région et à l'interface du grand bassin parisien.

Dotée du statut d'établissement public de coopération intercommunale, la communauté urbaine exercera les compétences suivantes :

Développement territorial :

- Développement et promotion économique et touristique
- Habitat (PLH, OPAH, Contrat de ville)
- Aménagement de l'espace (Scott, PLUI, ZAC)
- Transports publics
- Constitution de réserves foncières
- Archéologie,.....

Services à la population :

- Enseignement supérieur
- Grands équipements et équipements de proximité
- Scolaire, péri et extra
- Enfance et jeunesse
- Jardins familiaux
- Secours incendie
- Santé publique (lutte contre les nuisances et les risques)
- Nouveaux cimetières (pour les investissements),.....

Gestion des flux :

- Aménagement numérique
- Eau et assainissement
- Déchets
- Voirie, signalisation et éclairage public
- Stationnement
- Milieux aquatiques et trame verte & bleue
- Réseaux de chaleur, gaz et électricité
- Maîtrise de l'énergie
- Transition énergétique,.....

De compétence communale jusqu'au 31 décembre 2016, la voirie, la signalisation et l'éclairage public seront des compétences de la communauté urbaine.

La délivrance des actes d'urbanisme reste sous l'autorité des maires.

Le régime fiscal, de droit, de la future communauté urbaine est celui de la fiscalité professionnelle unique. *L'impact fiscal de la création de cette nouvelle entité sera neutre pour les ménages, grâce à un mécanisme de compensation au niveau des communes*. Les futurs taux moyens pondérés (taxe d'habitation foncier bâti et non bâti) de la communauté urbaine seront inférieurs à ceux de l'actuelle communauté de communes du Nord Champenois. La commune versera, par prélèvement sur son budget, à la communauté urbaine le différentiel de produits issus de ces taxes, charge à elle de récupérer l'équivalent de ce prélèvement par l'augmentation des taux communaux au titre de la neutralité budgétaire.

Travaux réalisés

Après deux années d'importants investissements dans la voirie et au Monument aux Morts, le conseil municipal a décidé de faire une pause dans les travaux afin de consolider le budget communal. Cependant quelques réalisations ont eu lieu en fin d'année.

- Tout d'abord la **création d'un cheminement piéton** depuis le monument aux morts jusqu'à la salle municipale, **avec aménagement de places de parking** le long de la rue de la Gare. L'objectif étant de diminuer légèrement la largeur de cette rue afin de **réduire la vitesse des véhicules** tout en permettant une circulation normale. Le montant de ces travaux s'élève à 25 000 euros HT, pour lesquels la commune bénéficie d'une subvention du département pour 6 000 euros, d'une participation de la réserve parlementaire de notre député pour 5 000 euros et d'une subvention de la région de 4 000 euros.



- Dans le même temps sera réalisée la prolongation du trottoir et du caniveau d'une nouvelle maison pour un coût de 2 000 euros HT.
- La **création d'une aire bétonnée** le long de l'atelier municipal pour améliorer le stockage et la manutention de certains produits pour un montant de 1 800 euros HT.
- Avec la **participation de l'Association Les Francs Villageois, création d'une aire de jeux** pour les jeunes **enfants de 2 à 12 ans**, sur la place du village. La réalisation a été confiée à l'entreprise IMAJ pour l'ensemble des équipements et à l'entreprise Prilleux pour la clôture.

Le budget global de cette réalisation s'élève à 16 500 euros TTC avec une participation de l'Association Les Francs Villageois à hauteur de 8 460 euros.



- *Création de la balade fleurie*

Situé à seulement 8 km de la métropole rémoise, le village a su conserver son caractère rural. Entouré d'un paysage agréable composé de cultures, de vignes et de la forêt, le tout au coeur du massif de Saint-Thierry, il est traversé par la Route Touristique du Champagne et accueille les amateurs au cellier de dégustation de la coopérative des «6 coteaux».

Villers-Franqueux a conservé sa gare et le quai datant de l'époque du chemin de fer de la banlieue rémoise, le fameux CBR.

On peut aussi jeter un coup d'oeil sur les deux anciens lavoirs et s'engager sur le sentier de promenade qui assure la liaison avec les boucles de Saint-Aubeu.

Balade fleurie®

de **VILLERS-FRANQUEUX**

LÉGENDE

- Mairie
- Eglise
- Cafétéria
- Lavoir
- Boulevard
- Vignes

BALISAGE

- Carrefour
- Boulevard
- Sentier

Villes et Villages Fleuris

Departement Fleuri
LABEL DE QUALITE DU VIE

LA CHAMPAGNE
LA MARQUE

Projets

Projets

Pour 2017,...

Cimetière

Après avoir répertorié toutes les concessions de notre cimetière, nous avons pu constater que le contrat de certaines concessions est échu par non renouvellement ou abandon. A ce jour, il ne reste que quelques places disponibles.

Deux options sont envisagées :

- La reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon, par une procédure longue et compliquée.
- Un éventuel agrandissement du cimetière, pour lequel la commune a fait l'acquisition d'un terrain adjacent.



Ad' Ap: Agenda d'accessibilité programmée

Tout propriétaire ou gestionnaire d'un établissement recevant du public (ERP) doit, depuis le 1er janvier 2015, le rendre accessible à tous. En application de l'arrêté du 8 décembre 2014 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées des ERP, le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée, dans le cas de la non-conformité des bâtiments et/ou installations ouverts au public au regard de la loi 2005-102 du 11 février 2005, permet de déroger à cette obligation mais engage à réaliser des travaux dans le cadre d'une programmation sur 3 ans.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune a été accordé par les services préfectoraux le 21 novembre 2016 pour une durée s'échelonnant du 27 octobre 2016 jusqu'au 8 octobre 2018.

Celui-ci prévoit des travaux d'accessibilité de:

- *La mairie en année 1*
- *La salle associative en année 2*
- *L'église en année 3.*

Le montant global des travaux est estimé à **24.000 € TTC**.



Ecole maternelle



Cette année, nous accueillons 20 élèves :

2 petits : Thélia et Elias (absent),

6 moyens : Kélyan, Elena, Anna, Benjamin, Luciano (absent) et Flavien

*et 12 grands : Foé, Evans, Léa, Paul, Juliette, Mila, Léo, Téa, Samuel,
Elora, Ethan et Faustine.*

*Nous travaillons sur les contes traditionnels en découvrant un personnage à
chaque période : les loups, les ours, les sorcières, les lutins, les renards,
les ogres, les fées, les princes et les princesses...*

Nous terminerons cette année scolaire par la visite d'un château !!

Manifestations

Repas des Aînés



Le 16 janvier 2016, comme chaque année, toutes les personnes de 65 ans et plus, accompagnées de leurs conjoints, étaient conviées à un repas offert par le CCAS de Villers Franqueux. C'est l'occasion pour les aînés de passer un agréable moment autour d'un repas convivial. Les personnes n'ayant pu être présentes, se sont vues remettre un colis. Après un apéritif servi en compagnie des membres du CCAS et de Monsieur le Maire, les convives ont pris place autour d'une table joliment dressée.

Un musicien de notre village, Monsieur Liebert Jean-nick, a assuré l'animation de l'après-midi.

Le prochain repas des Aînés aura lieu le 14 janvier 2017 à la salle associative.

8 Mai Commémoration au Monument aux Morts - *Victoire de 1945*

Concours de boules en bois

L'association "*Les Francs Villageois*" a pour vocation de favoriser les échanges entre les villageois, pour cela nous nous sommes retrouvés *samedi 07 mai 2016* à 16h pour le jeu de boules en bois.

12 équipes composées d'enfants, d'adolescents et d'adultes, se sont formées dans la bonne humeur dans le but de cumuler un maximum de points... Pas de déception, tout le monde est reparti avec un lot.



La soirée s'est terminée autour d'un barbecue arrosé du pot de l'amitié.

Merci à tous pour votre participation.



Brocante - Vide grenier

Dimanche 22 mai 2016, 8 ans après son arrêt, *le Comité des Fêtes* a relancé la brocante de Villers Franqueux.

Pour une reprise nous avons eu plus d'une centaine d'inscriptions. Malheureusement le temps n'était pas au rendez-vous, des pluies diluviennes se sont abattues sur notre village en milieu de matinée, obligeant les exposants à remballer et de ce fait à annuler notre manifestation.

Ce n'est que partie remise, rendez vous l'année prochaine...

Rando VTT 17ème Franqueucoise

C'était le *26 juin* dernier, de mémoire, un printemps très humide.

Mais pour *la 17ème édition de «La Franqueucoise»*, les nuages ont fait place au soleil pour quelques heures. Vous n'étiez pas moins de 200 participants à ne pas vous y être trompés. Cette randonnée est ouverte à tous vététistes amateurs ou confirmés. Elle se déroule toujours sur le magnifique site du massif de St Thierry qui offre des parties roulantes et des secteurs plus accidentés. Les parcours ont été appréciés et les bénévoles remerciés pour ces tracés.



A notre tour, nous remercions vivement les bénévoles présents à tous les postes (fléchage, ravitaillements, inscriptions) ainsi que tous nos annonceurs et les participants bien sûr.

Toute l'équipe des Francs-Villageois sera ravie de vous retrouver en *juin 2017 pour la 18ème édition*.

14 juillet

Pour fêter le 14 juillet, *le Comité des Fêtes* avait organisé un *apéro pique-nique* sur le quai.

Le temps n'étant pas de la partie, nous avons partagé un moment convivial dans la salle associative.

Une retraite aux flambeaux a clôturé cette agréable soirée.



Fête patronale

03 & 04 septembre 2016

Tous les ans, le premier week-end de septembre a lieu notre fête patronale.

Le groupe "CATERPILLAR" a animé la soirée du samedi.

Le dimanche après-midi, les enfants ont pu participer à l'atelier maquillage.

La course de brouettes a amusé petits et grands et Mike d'joss a animé cet fin d'après midi.

Prochain rendez-vous les 02 & 03 septembre 2017



11 Novembre Commémoration au Monument aux Morts - *Armistice 1918*

Noël des enfants

Vendredi 09 décembre, les enfants de Villers Franqueux ont accueilli le Père Noël sur la place du village puis l'ont retrouvé à la salle communale de Pouillon. Petits et grands ont pu passer un agréable moment avec le magicien Mike d'joss accompagné du Père Noël, dans un spectacle "*spécial KIDS*".



Dans une ambiance de conte musical, nos enfants ont pu danser et chanter avec leurs héros préférés, Olaf de la Reine des Neiges, T'choupi, Peppa, Mimie, Pat'Patrouille, participer aux tours de magie et écouter les contes du Père de Noël...



Cette représentation était suivie d'une collation et d'une distribution de friandises par le Père Noël. Nos chers bambins sont repartis enchantés.



Quelques rappels pour rendre la vie dans notre village plus agréable.

- **Véhicules** : ne pas stationner sur les pelouses, trottoirs.... et veiller à votre vitesse dans le village.
- **Animaux** : ne pas les laisser divaguer, les tenir en laisse et veiller aux dépôts qu'ils peuvent laisser sur les trottoirs, pelouse et espaces de jeux.

Pour infos, l'abandon de déjections sur la voie publique est considéré comme une infraction par le code pénal (Article R632-1), pouvant être sanctionnée par une contravention de 2ème classes 35€ puis 75€ si non paiement (décret n° 2007-1388 du 26 septembre 2007)

- **Trottoirs** : par tous temps, vous êtes responsables de la propreté du trottoir tout le long de votre propriété (feuilles, neige, verglas....)
- **Bruit** : nous vous rappelons que les bruits excessifs en lieu public et privé sont interdits, à partir de 22h00.
- **Poubelles** : elles sont sorties la veille au soir du ramassage. Pensez à rentrer vos poubelles dès que possible , il n'est pas normal de voir certaines poubelles sur le trottoir toute la semaine.
- **Bennes à verre** : si elles sont pleines, ne pas mettre les bouteilles à côté et informer la Mairie.
- **Jours et horaires autorisés pour des travaux avec outils ou appareils bruyants: (outils à moteur très souvent thermique : tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière,...) :**

Jours ouvrables : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedis : de 09h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

- **Déchets verts** :

Tout propriétaire est tenu d'élaguer les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin ou sur le domaine public.

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et arbustes, des travaux d'élagage ou de toutes autres pratiques similaires produits par des particuliers, constituent des déchets ménagers. Dès lors, *l'article 84 du règlement sanitaire départemental (renforcé par une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011) s'applique* : le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit, notamment compte tenu de troubles de voisinage générés par les odeurs et fumée ainsi que les risques d'incendie lorsque le brûlage est réalisé sans surveillance.

- **Dépôts sauvages** :

On a pu constater cette année, une recrudescence de dépôts d'ordures de toutes sortes aux abords de la commune (lisières de bois, chemins accessibles...), ainsi que dans la poubelle du cimetière. Nous vous invitons à utiliser les déchetteries mises à votre disposition.

Nouveaux habitants

Mr et Mme Castaneda-Jasnet
Mme Leleu

Mr Quenot
Mr Sow et Mme Gallet

Etat civil

Naissances

NERET Maël

17 juin 2016

Décès

MALTOT Gérard

01 avril

DENIME Gertrude

15 juin

GARINOIS Georges

23 juin

BOITELET Jacky

12 octobre

MENU Pauline

23 décembre

Accueil Mairie

Mairie de VILLERS-FRANQUEUX

1, Grande-Rue – 51220 VILLERS-FRANQUEUX

Tél. **03.26.61.51.61**

courriel : mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.villers-franqueux.fr>

La secrétaire de Mairie, Mme Françoise AVOINE
vous accueille aux heures d'ouverture au public :

lundi et mercredi de 17h30 à 19 h

et le jeudi de 11h à 12 h

Accueil Communauté Urbaine du Grand Reims

Pôle de proximité

2, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

51220 Cauroy-lès-Hermonville

Accueil Tél. **03.26.97.76.80**

Service Général Tél. **03.26.97.76.85**

Scolaire & Périscolaire Tél. **03.26.61.34.72**

Transport scolaire Tel. **03.26.97.76.80**

Eau & assainissement Tél. **03.26.61.04.86**

Urbanisme Tél. **03.26.97.76.82**

Meilleurs voeux 2017

Rédacteur en chef : Eric MALTOT.

Rédaction : Corinne FOURQUIN ; Madeleine LE DROGO ; David ROSTEIN ; Gérard LOTZER ;

Marie-Claude MENOTTI ; Véronique MAIGROT ; Virginie LEGROS, directrice de l'école maternelle.

Imprimé par : Repricolor